



Absence de contrat de travail pour un temps partiel

Par **valou1313**, le **09/09/2016** à **07:48**

Bonjour a tous

je travaille depuis 1 an a temps partiel en tant que chauffeur accompagnateur pour personnes a mobilité reduites je viens de donner ma demission sur mon solde de tout compte apparait 18 euros d'indemnitées est ce normal j'ai bien averti mon patron que je n'ai jamais eu de contrat est ce legal que puis je faire
dois je accepter mon solde ?
merci par avance a tous

Par **P.M.**, le **09/09/2016** à **21:20**

Bonjour,

Tout dépend de quelles indemnités s'agit et si vous pouvez prétendre à d'autres...